

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Normandie
Château de Bénouville
1, avenue de Caen - Bp05
14970 Bénouville
02 31 91 15 77
normandie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [l](#)

COMMUNE DE VARAVILLE

2 avenue du Grand Hôtel
14390 Varaville
02 31 91 04 74
mairie.varaville@orange.fr
<https://www.varaville.fr/>

FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration de

la chapelle Saint-Joseph à Varaville

Calvados (14)



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► La restauration d'un édifice emblématique de Varaville

◆ ◆ UNE CHAPELLE DU XIXE SIÈCLE

Construite en 1883 par Armand Leclerc, propriétaire du Grand Hôtel, pour sa « colonie de baigneurs », la chapelle marque la naissance de la station balnéaire. D'abord privée et ouverte en été, elle devient propriété du diocèse en 1892, puis de l'État en 1905. Elle se distingue par son élégant clocher et son architecture mêlant briques et pierres calcaires, avec une orientation inhabituelle nord-sud.

Gravement endommagée en juin 1944, elle est sauvée grâce à la générosité des habitants et des résidents secondaires. Aujourd'hui, bien que les célébrations soient rares, la chapelle séduit par la lumière éclatante de ses vitraux. Elle reste un élément patrimonial précieux, témoin de l'histoire de la commune.

◆ ◆ DES TRAVAUX NÉCESSAIRES

La croix et le coq, menacés de chute depuis plusieurs mois, ont été déposés. Cette opération a révélé une charpente gravement abîmée par la pourriture sur plus de 2,5 m. A l'intérieur, d'importantes traces d'infiltration sont présentes sur l'ensemble de l'édifice. Les murs présentent des enduits cloqués, fragiles et couverts de salpêtre.

Réutilisable malgré sa corrosion, la croix sera restaurée. Une greffe de charpente est prévue pour le haut du clocher, et les ardoises seront remplacées. Des travaux d'étanchéité éviteront de nouvelles dégradations. Puis, les surfaces intérieures endommagées seront piquetées, réenduites à la chaux, et protégées. Les murs et la voûte seront ensuite repeints.

◆ ◆ UN FUTUR USAGE CULTUEL ET CULTUREL

Toujours consacrée, la chapelle continue d'accueillir des offices religieux occasionnels. Sa réhabilitation pourrait permettre d'y célébrer à nouveau des offices dominicaux, notamment lors de la saison touristique.

En rendant la chapelle plus attractive et fonctionnelle, sa restauration vise aussi à développer les activités culturelles : conférences, concerts, expositions...

Montant des travaux	84 594€
Objectif de collecte	30 000€
Début des travaux	2025

Crédit photos © Fondation du patrimoine



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de la chapelle Saint-Joseph à Varaville

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/101220

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
la chapelle Saint-Joseph à Varaville**

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐